

Systemes de management de l'energie

2 dispositifs non cumulables : PRO-SMEn et aides à la décision de l'ADEME



Aide à la décision ADEME



Programme PRO-SMEn

Opérations éligibles	Prestation externe d'Aide à la mise en œuvre d'un SMEn	Obtention de la certification ISO 50001. Renouvellement non éligible
Caractère systématique de l'Aide	Non, pas de caractère systématique aux Aides	Oui , si demandeur/sites éligibles et certificat conforme, dans la limite des fonds disponibles
Montant de l'Aide	Jusqu'à 70% (taux d'aides en fonction de la taille d'entreprise) qui s'applique sur les dépenses externes d'accompagnement à la mise en œuvre d'un SMEn	20% de la facture énergétique annuelle des sites certifiés Aide plafonnée à 40 000 € HT
Obtention de la certification ISO 50001	Non obligatoire	Obligatoire
Temporalité de l'instruction et du paiement de l'Aide	Aide contractualisée au démarrage de la démarche et solde en fin de démarche	Instruction en 2 étapes, Aide versée une fois la certification obtenue
Périmètre du SMEn	Le périmètre est libre	Le périmètre du certificat doit couvrir toutes les activités des sites certifiés
Types d'opérations	Opération individuelle et collective	Opération individuelle

Pour rappel, les deux dispositifs ne sont pas cumulables :

- Les bénéficiaires PRO-SMEn doivent attester sur l'honneur qu'ils n'ont pas bénéficié d'aides ADEME à la mise en œuvre d'un SMEn
- L'aide PRO-SMEn est limitée à 3 par groupe de sociétés - www.pro-smen.org